

EXONÉRATION DES DROITS D'INSCRIPTION

Date de début : 20/7///0

Date de fin : 12/07/24

Vous n'avez pas le droit aux bourses et vous avez besoin d'un coup de pouce pour démarrer sereinement l'année ? Vous avez peut-être droit à l'exonération de vos droits d'inscription !

Des exonérations **peuvent** être accordées aux étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle.

Dans cet esprit, l'université de Rouen Normandie a mis en œuvre **une procédure d'exonération pour les étudiants en difficulté**. Des critères d'exonération sont définis par le Conseil d'Administration sur proposition de la Commission Formation et Vie Universitaire.

Vous souhaitez en bénéficier ? **Effectuez votre demande d'exonération en ligne du 4 au 12 juillet et du 20 août au 15 novembre 2024** sur notre plateforme exoweb.univ-rouen.fr

Attention : Aucune demande ne sera acceptée en dehors de ces dates.

Publié le : 2025-07-03 16:45:31